



De la reconstitution des sols à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances

Introduction – Mohammed Benbrahim





De la reconstitution à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances



Un objectif principal : Améliorer la fonction support des sols afin de garantir la réussite du couvert végétal



Grande diversité des opérations : Infrastructures (routiers, ferroviaires,...), réhabilitation des sites (friches...); espaces verts urbains; espaces de loisirs



Utilisation de grandes quantités de matière organique : Composts de DV, composts de boues, boues...



Peu de connaissances scientifiques : Besoins de données scientifiques



Réglementation lacunaire : Usage agricole versus usage non agricole





De la reconstitution à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances

Réglementation:



Pour les produits conformes aux normes 44-051 et 44-095



Grandes quantités par hectare :

150 T MS/ha



SOL

1 % à 5 % de MO

1000 à 3000 kg N/ha

4500 à 20000 g Cu/ha

9000 à 40000 g Zn/ha

Dépassement des seuils autorisés pour l'usage agricole !!!

Mais sur des petites surfaces par rapport aux bassins versants

Faut il une réglementation spécifique ?





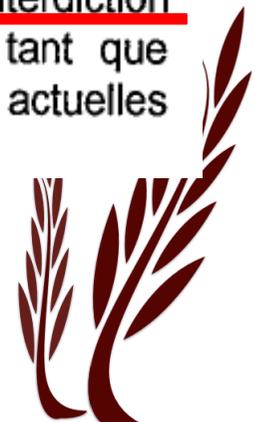
De la reconstitution à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances

Réglementation: Pour les boues



En effet, si le code de l'environnement en son article R211-45 prévoit la possibilité d'utiliser les boues urbaines pour la réalisation de chantiers de cette nature, il conditionne toutefois cet usage au respect de règles et de prescriptions techniques édictées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la santé. Cet arrêté n'a, à ce jour, pas été pris, en raison essentiellement du défaut de connaissances scientifiques permettant de fixer les règles d'usage générales nécessaires à garantir l'adaptation en quantité et en qualité des épandages à la reconstitution d'un couvert végétal et aux propriétés physique des sols.

Je vous rappelle ainsi en premier lieu, que l'utilisation de boues urbaines pour des chantiers de cette nature n'est actuellement pas possible selon la réglementation puisque l'arrêté portant prescriptions techniques spécifiques à cet usage n'a pas été publié. Outrepasser cette interdiction réglementaire se ferait sous l'entière responsabilité du producteur de boues en tant que responsable du devenir de son déchet. Cet usage est sanctionnable au regard des actuelles dispositions réglementaires.





De la reconstitution à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances

RITTMO :



Participation aux groupes de travail nationaux sur l'utilisation des produits résiduels en milieu non agricole (ERESFOR, ASTEE)



Travail de recherche sur la reconstitution des sols (2 projets soumis)

Projet SITERRE : procédé de construction de Sols à partir de matériaux Innovants en substitution à la TERRE végétale et aux granulats de carrière

Projet MOTIVEG : MOdélisation du Transfert des éléments minéraux et bio-Indicateurs de la qualité des sols en reVEGétalisation





De la reconstitution à la revégétalisation : besoins, pratiques, connaissances



Introduction – Mohammed Benbrahim (RITTMO)



État des besoins des collectivités – *Réflexions sur les aménagements routiers – Arnaud Bontemps (CG67)*



État de l'art des pratiques en France et des connaissances liées aux impacts de ces pratiques – *Christophe Bacholle (Uteam)*



Construction de sol pour la réhabilitation de sites dégradés – *Sophie Guimont (TVD)*



La reconstitution des sols dans le Haut-Rhin : un cahier des charges
Sandra Bapst (Syndicat mixte de recyclage agricole du 68) & Jean-Michel Comesse (DDT 68)



Table-Ronde & Débat